



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Utilisation possible par l'armée turque d'armes chimiques

Question écrite n° 4308

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis appelle l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur des éléments de plus en plus nombreux qui attestent de l'utilisation d'armes chimiques par l'armée turque contre les kurdes en Irak. Une enquête a été diligentée par l'association internationale des médecins pour la prévention de la guerre mais les entraves sur le terrain empêchent un approfondissement de celle-ci. Elle lui demande donc quand Mme la ministre comptera saisir l'Organisation des Nations unies pour diligenter une enquête internationale afin de faire taire les rumeurs si les faits sont infondés ou de les étayer et d'établir les culpabilités si l'usage d'armes chimiques contre les kurdes est avéré.

Texte de la réponse

La France ne dispose pas d'informations permettant de confirmer les allégations d'utilisation d'armes chimiques par l'armée turque dans le nord de l'Irak. La Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques engage ses États parties à ne pas mettre au point, fabriquer, stocker et employer des armes chimiques. La production et l'utilisation d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, sont inacceptables et ceux qui les emploieraient doivent être sanctionnés. La France réaffirme son engagement déterminé pour l'interdiction complète des armes chimiques. La lutte contre l'impunité et l'interdiction totale de l'utilisation d'armes chimiques restent nos priorités. Cette lutte constitue le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction. C'est dans cet esprit que la France a lancé en 2018 un partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. La France saisit cette occasion pour rappeler son plein soutien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui œuvre quotidiennement avec professionnalisme et indépendance contre la prolifération des armes chimiques et la réémergence de leur emploi. La France rappelle par ailleurs son attachement à la souveraineté de l'Irak et à la stabilité de la Région autonome du Kurdistan en son sein.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4308

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6349

Réponse publiée au JO le : [3 janvier 2023](#), page 100